



## Obtenir sa licence **corpo** pour participer aux compétitions corporatives en équipes ou en individuel

maj le 09-11-2021

### Qui peut jouer en **corpo** ?

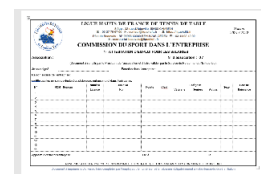
Tous les salariés d'une entreprise, tous les membres d'une même profession, les conjoints, concubins, les retraités, les enfants des salariés.

Plus d'infos dans le [règlement FTTT fédéral \(chapitre IV des règlements FTTT\)](#)



### Quelles est la condition pour obtenir la qualification corporative ?

Il faut être en possession d'une [attestation d'emploi](#) visée par l'employeur (téléchargeable sur le site du Comité)



### Comment s'inscrire ?

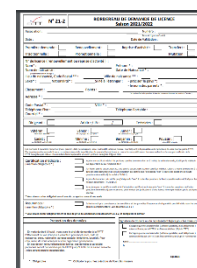
- ✓ **Je suis licencié dans un club **corpo** ou mixte.**

Je dois juste transmettre au secrétariat de la Ligue l'attestation d'emploi

- ✓ **Je ne suis pas licencié**

- Je me licencie au club TT **corpo** Oise depuis [le bordereau de demande de licence](#) (téléchargeable sur le site du Comité).

- J'envoie à la Ligue l'attestation d'emploi visée par l'employeur.  
*En effet, le CD Oise TT compte parmi ses clubs le club : CD Oise **corpo** TT pour aussi permettre aux joueurs non licenciés dans un club de participer aux compétitions **corpo** ouvertes par la FTTT.*



### Combien ça coûte ?

La cotisation est **gratuite** pour les licenciés FTTT.

Pour les non licenciés FTTT, le coût pour intégrer le club Oise TT est de 20€.

### Jusqu'à quand puis-je valider ma licence **corpo** ?

À tout moment mais de préférence avant le 31 décembre pour participer aux prochaines compétitions.